**Garantie de soumission – garantie bancaire**

AAO No : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ *[Insérer le numéro de l’Avis d’Appel d’Offres]*.

Garant : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ *[Nom et adresse de l’Agence émettrice et code SWIFT]*

Bénéficiaire : Expertise France, 40 boulevard de Port Royal, 75005 Paris

Date : *\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ [Insérer la date d’émission]*

Garantie de Soumission No. : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ *[Insérer le numéro de référence de la garantie]*

Nous avons été informés que \_\_\_\_\_\_\_\_ *[insérer le nom du soumissionnaire, et en cas de groupement, insérer le nom du groupement (légalement constitué ou en voie de constitution), ou les noms de ses membres]* (ci-après dénommé « le Donneur d’ordre ») a soumis ou a l’intention de soumettre au Bénéficiaire une Offre (ci-aprèsdénommée « l’Offre ») pour l’exécution de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ *[insérer la description des travaux]* eta déposé sa soumission au titre de l’Appel d’Offres No. \_\_\_\_\_\_\_\_\_ .

Nous comprenons qu’en vertu des conditions du Bénéficiaire, les Offres doivent être accompagnées d’une garantie de Soumission.

A la demande du Donneur d’ordre, nous prenons, en tant que Garant, l’engagement irrévocable de payer au Bénéficiaire toute somme dans la limite du Montant de la Garantie qui s’élève à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ *[insérer la* *somme en chiffres]* \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ *[insérer la somme en lettres]* à la réception de la première demande présentée par le Bénéficiaire ; votre demande en paiement doit comprendre, que ce soit dans la demande elle-même ou dans un document séparé signé accompagnant ou identifiant la demande, la déclaration que le Donneur d’ordre :

(a) A retiré son Offre pendant la période de validité de l’Offre qu’il a spécifiée dans le Formulaire de

Soumission (« période de validité de l’Offre »), ou pendant toute prolongation de la période de validité de l’Offre qu’il aura effectuée ; ou

(b) S’étant vu notifier l’acceptation de son Offre par le Bénéficiaire pendant la période de validité de l’Offre ou toute prolongation qu’il y aura effectué : (i) ne signe pas le marché, s’il est tenu de le faire ; ou (ii) ne fournit pas la garantie de bonne exécution, ainsi qu’il est prévu dans le règlement de consultation.

La présente garantie expire :

(a) Si le marché est attribué au Donneur d’ordre, lorsque nous recevrons une copie du marché signé par le Donneur d’ordre et de la garantie de bonne exécution du marché émise au nom du Bénéficiaire, selon les instructions du Donneur d’ordre ; ou

(b) Si le marché n’est pas attribué au Donneur d’ordre, à la première des dates suivantes : (i) la date à laquelle nous recevrons copie de la notification du Bénéficiaire au Donneur d’ordre du résultat de l’Appel d’Offres, ou

(ii) vingt-huit (28) jours suivant l’expiration du délai de validité de l’Offre.

Toute demande de paiement au titre de la présente garantie doit être reçue au plus tard à cette date et à l’adresse mentionnée ci-dessus.

La présente garantie est régie par les Règles uniformes de la CCI relatives aux Garanties sur Demande

(RUGD), Publication CCI no : 758.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Signature